DEMANDE DE CNI/PASSEPORTS POUR UN MAJEUR

Horaires d'ouverture

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis

de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Les mardis : de 08h30 à 17h30 sans interruption

Le 1er samedi de chaque mois.

Tél : 03.85.42.54.54

Durée de validité : 10 ans

Tout document d'identité non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit.

Prolongation de la validité de la CNI

La validité des CNI délivrées à un majeur entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 est automatiquement prolongée de 5 ans. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Vous pouvez toutefois en demander le renouvellement si vous voyagez dans un pays n'ayant pas reconnu cette prolongation (justificatif de voyage ou attestation sur

(1) Photos couleur

Sur fonds uni et clair, 35*45, nette et en bon état, récente (moins de 6 mois), tête nue, visage dégagé, de face, expression neutre, bouche fermée.
Il est conseillé d'enlever ses lunettes afin de ne pas masquer les yeux et éviter les reflets.

(2) Timbres fiscaux

Le timbre fiscal dématérialisé devra être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès des buralistes disposant d'un agrément.

La présence du demandeur est obligatoire

Dépôt des demandes **UNIQUEMENT SUR RDV** à prendre en ligne sur https://rendezvous passeport.ants.gouv.fr ou sur le site de la mairie : https://www.saint-remy71.fr Rubrique Vie pratique – Titres d'identité
Rendez-vous le : …….. A ……..
Possibilité de suivre l'évolution de la demande avec le n°de demande qui figure sur votre récépissé : https://www.passeport.ants.gouv.fr

Attention !! Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Pièces à fournir

☐ **Pré-demande à effectuer en ligne** sur https://passeport.ants.gouv.fr et imprimer le récapitulatif de pré demande avec le numéro et le QR Code (ou se munir du numéro d'enregistrement).
Ou retirer un dossier en mairie : Cerfa n°12100*02
☐ **1 photo d'identité couleur récente (moins 6 mois)** (1) **NON DÉCOUPÉE** et en parfait état conforme aux normes.
☐ **1 justificatif de domicile récent (moins d'un an)** : **original** + photocopie
Facture eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, quittance d'assurance logement.
Les factures électroniques sont acceptées, les lettres de relance ou de rappel, les échéanciers ne le sont pas.
☐ **Timbre fiscaux dématérialisés (2)** : **CNI** 25 € en cas de perte ou vol
PASSEPORTS : 86 €
☐ **Carte d'identité** (**original** + photocopie recto/verso)
☐ **Passeport** (original + photocopie des 4 premières pages)
☐ **Déclaration de perte ou de vol) le cas échéant**.

Vous êtes hébergés chez quelqu'un

☐ **Justificatif de domicile** aux nom et prénom de l'hébergeant (original + photocopie)
☐ **Attestation écrite** datée et signée par l'hébergeant
☐ **Pièce d'identité de l'hébergeant** (photocopie)

Vous n'avez pas de domicile stable ou fixe ou vous faites partie de la communauté des gens du voyage

☐ **Domiciliation auprès du CCAS** (**original**+photocopie)

Majeur protégé (tutelle)

Le tuteur et le majeur protégé devront être présents au dépôt et au retrait du document d'identité. C'est le tuteur qui signe la demande.
☐ **Pièce d'identité** du tuteur (original + photocopie)
☐ **Décision de justice** le nommant tuteur (original + photocopie)

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage

☐ **Personne mariée ou veuve** : **original** de l'acte de naissance, de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de 3 mois.
☐ **Personne divorcée** : **original** + photocopie du jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint OU autorisation